

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Terrains de rugby et centre de tir sportif

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

COPÉ, Jean-François, Président de la CA du Pays de Meaux

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 7 | | 7 | 0 | 0 | | 6 | 2 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38	Équipement sportif susceptible d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à développer un nouveau pôle sportif d'échelle intercommunale sur la commune de Nanteuil-lès-Meaux.

Il accueillera les activités de rugby et de tir sportif, transférées du stade Tauziet à Meaux sur ce nouveau site, les installations actuelles étant obsolètes et sous-dimensionnées.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis visent en premier lieu à doter la CAPM d'équipements sportifs en adéquation avec les besoins de la population actuelle et future pour des motifs d'apprentissage, de loisirs et de compétition de haut niveau notamment pour le rugby : le Rugby Club Pays de Meaux (RCPM) est actuellement en fédérale 3.

Le développement des pratiques sportives et du nombre de licenciés pour les 18 communes du Pays de Meaux ne peut se réaliser qu'avec des équipements complètement renouvelés.

Le nouveau site d'implantation répond aux critères généraux d'accessibilité avec une connection semi-directe à un des axes routiers très structurants du territoire : la D360 via la D228a. L'accès est également possible par bus (cf desserte actuelle du collège par les cars scolaires). Les éventuelles modifications des lignes de transports seront étudiées au préalable avec le STIF dans le cadre du contrat T2. Par ailleurs, les cheminements pour les piétons et les cycles seront maintenus

et/ou valorisés.

Ces réalisations conforteront ce secteur accueillant déjà des équipements structurants : collège de la Dhuis, gymnase des Closeaux...

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le stade de rugby et le centre de tir sportif seront construits sur l'emplacement réservé n°13 du Plan Local d'Urbanisme de Nanteuil-lès-Meaux, institué au bénéfice de la CAPM pour y installer ces nouvelles activités sportives sur une superficie d'environ 7 hectares. Le projet de stade de rugby répondra aux exigences de la catégorie C, dans laquelle peuvent se dérouler les rencontres des divisions fédérales, les Championnats de France.

Le projet (rugby et tir sportif) représente environ 3 000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles bâties, intérieures ou abritées et 54 000 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures (terrains, parkings..).

La durée des travaux sera d'environ 18 mois avec des opérations de terrassements, d'extension des réseaux existants, de construction des bâtiments, de paysagement et préparation des terrains.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de rugby comprendra :

- un terrain d'honneur en gazon naturel, réservé pour les matchs de compétition,
- deux terrains annexes pour les entraînements et les matchs,
- des annexes sportives : vestiaires pour les joueurs, les arbitres, infirmerie, salle antidopage, salle de musculation
- des annexes spectateurs : tribune de 300 places extensible à 1 500 places assises, sanitaires, buvette
- des annexes administratives et pour le Club : bureaux, salle de convivialité
- des annexes logistiques et les parkings

Le centre de tir sportif comprendra trois pas de tir :

- à 10 mètres avec 20 postes,
- à 25 mètres avec 5 postes,
- à 50 mètres avec 4 postes,

ainsi que l'ensemble des annexes sportives, logistiques, administratives nécessaires avec des espaces d'accueil du public.

En terme de fréquentation, le club meldois de rugby compte actuellement 450 licenciés dont 200 enfants. L'anticipation de l'évolution du niveau de pratique a conduit à définir un projet avec une tribune extensible : 300 à 1500 places assises.

Le centre de tir sportif est utilisé par 70 licenciés avec un objectif d'une homologation niveau club impliquant un développement des entraînements et de la compétition.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique

Permis de construire

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain	7 hectares
Dimension des terrains de rugby (x3)	75 X 131 mètres
Annexes sportives	560 m <sup>2</sup> surface utile (SU)
Annexes spectateurs	935 m <sup>2</sup> SU
Annexes administratives et Club	335 m <sup>2</sup> SU
Annexes logistiques	165 m <sup>2</sup> SU
Parkings	23 000 m <sup>2</sup>
Pas de tir	767 m <sup>2</sup> SU
Annexes centre de tir sportif	225 m <sup>2</sup> SU

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin des Closeaux à  
Nanteuil-lès-Meaux

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48 °926' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. 2 °886' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Nanteuil-lès-Meaux

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce projet implique la construction de plusieurs bâtiments ainsi que des aménagements spécifiques pour les activités sportives de rugby et de tir sportif.

L'extension des différents réseaux, eau/assainissement/électricité est à prévoir ainsi que la reprise d'une partie de la chaussée à l'entrée du site.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'ensemble du périmètre du pôle sportif se situe en zone AUI du PLU de Nanteuil-lès-Meaux.  
Le secteur est actuellement cultivé (occupation agricole)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Nanteuil-lès-Meaux approuvé le 19 décembre 2013  
Zonage : AUI  
Emplacement réservé n°13 au bénéfice de la CAPM

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nanteuil-lès-Meaux intègre à ce jour le périmètre de préfiguration du parc naturel régional de la Brie et des deux Morin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est ni couverte par le Plan d'Exposition au Bruit de Roissy Charles de Gaulle, ni par celui de l'aérodrome de Meaux Esbly

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nanteuil-lès-Meaux est concernée par : - le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) approuvé le 16 juillet 2007 - le plan de prévention des risques naturels prévisibles- risque de mouvement de terrain approuvé le 22 août 2007 Le site se situe en dehors des zones concernées
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 "Boucles de la Marne" du territoire se situent à plus 1.3 km pour les "Boucles de Meaux-Beauval" à Meaux et à plus de 2.5 km du "Plan d'eau d'Isles les Villenoy"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructions seront nécessairement raccordées. La gestion de l'eau est l'une des cibles identifiées de la démarche environnementale du projet - l'ensemble des sanitaires seront équipés de dispositifs d'économie d'eau - pour les espaces extérieurs, le choix des plantations portera sur celles nécessitant un faible arrosage ou autosuffisantes; l'eau de pluie récupérée dans les noues pourra servir à cet effet.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de préserver ou d'améliorer la qualité écologique et paysagère, il est prévu un modelage paysager du terrain présentant un bilan neutre entre les terres enlevées et restituées
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ressources naturelles du sol et du sous sol seront utilisées dans le cadre du paysagement du site et de la gestion des eaux pluviales.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que situé dans un secteur actuellement cultivé; le projet ne va pas porter atteinte à la biodiversité environnante dans la mesure où la présence de grandes cultures est peu propice au développement de faune et de la flore. Par ailleurs, les continuités écologiques seront préservées entre le plateau agricole, les boisements existants et les espaces verts du tissu urbain
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme environ 7 hectares de terres agricoles
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'environnement immédiat du site est actuellement assez disparate avec la présence du collège de la Dhuis, du gymnase des Closeaux et d'une grande enseigne commerciale qui sont des pôles générateurs flux/bruit. Le bruit engendré par le projet proviendra des joueurs lors des entraînements et du public lors des matchs. Pour le tir sportif, les techniques actuelles permettent d'insonoriser l'activité
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions proviendront de l'éclairage des espaces extérieurs, principalement celui des terrains de rugby pour les entraînements et les matchs en nocturne.</p> <p>Le site est déjà actuellement éclairé par les équipements présents et la voirie environnante</p>
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va permettre de créer une zone de transition entre la zone urbanisée et le plateau agricole. Il s'agit d'une opportunité de traiter les espaces pour rendre plus lisible le secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne une réduction de la surface cultivée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A terme, le projet sera accompagné, dans un calendrier budgétaire non connu à ce jour, par la création d'une piscine d'intérêt communautaire.

Ce nouveau bassin de 250 m<sup>2</sup> entrera dans une programmation plus générale de renforcement/redéploiement de l'offre aquatique très déficitaire sur le territoire avec l'implantation d'un futur centre aquatique au stade Tauziet et la restructuration de la piscine Frot à Meaux.

Cette nouvelle piscine se situera sur un terrain limitrophe à celui de ce présent projet, dans une 'dent creuse' (emplacement réservé n°12) et viendra renforcer la nouvelle polarité sportive du Pays de Meaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2012 déclarant le stade de rugby et le centre de tir sport d'intérêt communautaire _ Partie 4
Délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2013 portant sur la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs dans le cadre de l'évolution des espaces aquatiques- Partie 4
Etude : Programme architectural, fonctionnel et technique des terrains de rugby et du tir sportif - avril 2012_ Partie 4
PLU de Nanteuil-lès-Meaux, approuvé le 19 novembre 2013_ partie 5
Vues aériennes
Plans de localisation du projet au regard des principales contraintes

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Meaux le, 24 février 2014

Signature

Le Président .  
  
 Jean-François Cofé



Orthophoto IGN 2010



Parc d'activités du Pays de Meaux

Meaux

Centre\_ville

La Marne

Zone d'activités de  
Mareuil-lès-Meaux

Zone d'activités de  
Nanteuil-lès-Meaux

Extension ZAE réalisée

D1336a, cote de la Justice

Chemin de Crécy

Réservoirs eau

D228e Rue du château

Rue du château

Locaux d'activités,  
bureaux

Collège de la  
Dhuis

Jardiland

Gymnase  
les Gloiseaux

D360



Vue aérienne Nord Ouest



Orthophoto IGN 1999



Octobre 2009

# Carte des nuisances sonores sur le territoire de la CAPM

## LEGENDE

— Limites communales

### Plan d'Exposition au bruit Roissy - Charles de Gaulle

Zone C  
Zone D

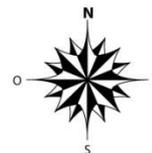
### Plan d'Exposition au Bruit Meaux-Esbly

Zone A  
Zone B  
Zone C

### Errêté de classement des voies bruyantes

Catégorie 1  
Zone affectée par le bruit  
Catégorie 2  
Zone affectée par le bruit  
Catégorie 3  
Zone affectée par le bruit  
Catégorie 4  
Zone affectée par le bruit  
Catégorie 5

Localisation du projet



0 2500 m 5000 m

Source : Extrait EIE Scot du Pays de Meaux, Impact\_Environnement